

# La polysémie de *beshi* et la grammaticalisation\*)

Tomoki Okuda

*Beshi* est un verbe auxiliaire japonais employé depuis plus de mille ans. Avec le temps, plusieurs formes de conjugaison ont disparu, mais certaines ont survécu jusqu'à aujourd'hui, bien qu'elles aient connu quelques modifications syntaxiques. En ce qui concerne la sémantique, bien que ce mot ait été extrêmement polysémique en ancien japonais, ses valeurs sont très limitées en japonais moderne. Dans cet article, nous voudrions examiner les fonctions syntaxiques et les valeurs sémantiques de ce mot par l'analyse contrastive entre l'usage en ancien japonais et celui en japonais moderne.

Pour examiner ses valeurs sémantiques, on ne peut pas éviter d'envisager le statut de l'énonciateur : ses valeurs varient selon que le jugement est donné par un seul énonciateur ou par de nombreuses personnes. En plus, il nous paraît que ce statut de l'énonciateur est aussi étroitement lié aux caractères syntaxiques de ce mot. Pour formuler ces particularités syntaxico-sémantiques, nous aimerions nous fonder sur le cadre théorique de TOKIEDA Motoki, réinterprété plus ou moins de notre point de vue : selon sa théorie, chaque mot est classé parmi un des deux groupes *shi* et *ji* selon sa fonction, mais il nous paraît possible d'admettre qu'un seul mot tel que *beshi* puisse fonctionner de ces deux manières selon le contexte. Finalement, pour décrire la relation entre l'emploi ancien et l'emploi moderne de ce mot, nous voudrions alléguer la notion de grammaticalisation.

Cet article se constitue de cinq sections. Dans les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> sections, nous présenterons brièvement la théorie de TOKIEDA, et montrerons qu'il y a deux types de *beshi* qu'on peut traiter respectivement comme *shi* et *ji*. Ensuite, dans les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> sections, nous observerons surtout les deux formes de conjugaison *beku* et *beki*, qui apparaissent normalement comme derniers éléments de syntagmes adverbial ou adjectif. Selon la théorie de TOKIEDA, ces formes fonctionnent comme *shi* plutôt que *ji*. En conclusion, dans la 5<sup>e</sup> section, nous envisagerons les emplois contemporains de *beshi* et verrons d'où vient la restriction des emplois de chaque forme. Notre intérêt porte principalement sur les plans sémantiques de ce changement.

## 1. Le cadre théorique de TOKIEDA

Dans son ouvrage principal *Principes de la linguistique japonaise (Kokugogaku genron)* (1941, 1955), TOKIEDA Motoki (1900-1967) met en question les activités globales d'énonciation, et non pas les énoncés détachés de l'énonciateur. Il s'ensuit que le point de vue de l'énonciateur devient essentiel dans sa théorie. Sur le plan du lexique, il fait la distinction entre deux catégories : *shi* et *ji*, qui se définissent respectivement comme suit :

*shi* 「詞」 : expressions des objets extérieurs à l'énonciateur ; celles qui impliquent le processus de conceptualisation

*ji* 「辭」 : expressions qui reflètent directement le point de vue de l'énonciateur ; celles qui n'impliquent pas le processus de conceptualisation

Par le processus de conceptualisation, TOKIEDA entend la possibilité d'imaginer ce à quoi renvoie chaque mot. Par exemple, pour des mots comme « *yama* » (montagne), « *umi* » (mer), « *hito* » (homme), « *aruku* » (marcher) et « *shiroi* » (blanc), l'énonciateur peut se faire une certaine image concrète de ce à quoi renvoie chaque mot (ces mots impliquent le processus de conceptualisation). Par contre, pour des mots comme « *ga* » (marqueur de nominatif), « *no* » (marqueur de génitif), « *da* » (marqueur d'assertion) et « *ta* » (marqueur de parfait), il ne peut pas avoir de telle image (ces mots n'impliquent pas le processus de conceptualisation). En ce qui concerne les parties du discours, les noms, les pronoms, les verbes et les adjectifs appartiennent à *shi*, tandis que les verbes auxiliaires (*jodôshi*), les particules enclitiques (*joshi*), les conjonctions et les interjections appartiennent à *ji*.

Comme ce cadre d'analyse s'harmonise bien avec les particularités du japonais, il a été traditionnellement adopté par bon nombre de grammairiens et linguistes. Le dualisme de *shi* et de *ji* présente en effet l'avantage de fournir une explication pertinente de la relation sémantique et syntaxique entre plusieurs locutions dans une phrase ou entre des locutions et la phrase globale. Mais il y a aussi des problèmes ; dans sa théorie, TOKIEDA pousse jusqu'à lier ce dualisme à la discussion des parties du discours : il le considère comme un critère fondamental pour la classification des mots et soutient que tous les mots peuvent être classés soit parmi *shi*, soit parmi *ji*. Cette attitude de TOKIEDA a donné prise à la critique de nombreux linguistes : ils trouvent difficile d'appliquer cette distinction au niveau du lexique ; *shi* et *ji*, qui sont originellement des notions caractérisant l'interprétation d'une phrase mise en rapport avec le point de vue de l'énonciateur, ne conviennent pas à l'étiquetage des mots selon leurs propriétés syntaxiques. Autrement dit, cette dichotomie est à envisager

au niveau du « mode d'expression » plutôt qu'au niveau de la « grammaire ». Par conséquent, cette distinction ne peut pas être strictement rigide et il existe certains mots qui peuvent fonctionner à la fois comme *shi* et *ji* selon les contextes. Compte tenu de ces critiques, dans cet article, nous nous permettrons d'admettre que le mot *beshi* a un double caractère et que sa fonction dépend souvent de sa position dans la phrase.

## 2. Les deux fonctions de *beshi*

En fait, on peut distinguer deux types de fonction de *beshi* selon la position de ce mot dans une phrase. Voyons les valeurs de *beshi* dans les exemples suivants :

- (1) *Ie ni iki te ika ni ka aga semu makura zuku tsumaya sabushiku omohoyu beshi mo*  
 家に行きていかにかあがせむ枕づく妻屋さぶしく思ほゆべしも (*Man-yô*, 5, 795)  
 [Après mon retour chez moi, que ferai-je ? À la vue de la chambre de ma femme, où reste encore son lit, je me sentirai vraiment solitaire et triste. (L'auteur a composé ce poème après les funérailles de sa femme, sur le chemin du retour<sup>1</sup>.)]
- (2) *Geyu nado torite, sumu tachi yori idete, fune ni noru beki tokoro he wataru*  
 解由など取りて、住む館より出でて、船に乗るべき所へ渡る (*Tosa*, le 21 décembre)  
 [(Certain personnage,) quitus reçu, quittait la résidence où il avait vécu pour rejoindre l'endroit où il devait s'embarquer. (trad. par R. Sieffert)]
- (3) *Ume no hana saki taru sono no aoyagi ha kazura ni su beku nari ni kera zu ya*  
 梅の花咲きたる園の青柳はかづらにすべくなりにはけらずや (*Man-yô*, 5, 817)  
 [Je me demande si, dans le jardin où fleurissent les pruniers, les saules ont déjà suffisamment poussé pour qu'on puisse faire des « kazura » (ornements pour les cheveux) de ses feuilles.]

En (1), le groupe de mots « *omohoyu beshi mo* » vient à la fin de ce poème et en constitue un prédicat. Dans ce cas-là, *beshi* s'emploie comme marqueur du jugement appréciatif de l'énonciateur au moment de l'énonciation. L'énonciateur suppose un sentiment qui ne peut être éprouvé que par lui-même. Par contre, en (2),

le groupe de mots « *fune ni noru beki* » constitue une locution adjectivale qualifiant le nom suivant « *tokoro* » et fonctionne comme proposition déterminative. En (3), également, le groupe de mots « *kazura ni su beku* » constitue une locution adjectivale et fonctionne cette fois-ci comme attribut du nom précédent « *aoyagi* ». Dans ces deux exemples, *beshi* se combine avec des mots qui le précèdent et sert à décrire la caractéristique d'une certaine chose (« *tokoro* » ou « *aoyagi* »), qui est déjà préétablie au moment de l'énonciation.

On peut dire que dans des exemples comme (1), *beshi* fonctionne comme élément constituant la forme de prédication, tandis que dans des exemples comme (2) et (3), *beshi* fonctionne comme suffixe formant une locution adjectivale. Cette différence de fonction nous semble étroitement liée au statut de l'énonciateur. En (1), l'énonciateur se charge de la création d'informations par le biais de son raisonnement, mais en (2) et (3), il exprime un aspect d'une certaine chose qui est extérieure à lui. Si on réexamine la terminologie de TOKIEDA, le premier emploi correspond à *ji* et le deuxième emploi correspond à *shi*. On pourra qualifier ces deux emplois de *beshi* respectivement de forme de prédication et de suffixe. (Strictement parlant, le deuxième emploi constitue un suffixe d'une expression correspondant à *shi*.)

Mais afin de préciser la distinction entre ces deux fonctions, il faudra formuler théoriquement le point de vue de l'énonciateur. Nous voudrions donc proposer les deux critères suivants pour le préciser en alléguant les théories contemporaines de la modalité linguistique :

- ① si *beshi* marque le jugement propre à l'énonciateur lui-même
- ② si *beshi* marque le jugement localisé au moment de l'énonciation  
(soit tout seul, soit en se combinant avec d'autres verbes ou auxiliaires)

En effet, il est à remarquer que l'exemple (1) (*beshi* comme forme de prédication) remplit ces deux conditions (il s'agit du jugement porté par l'énonciateur lui-même juste au moment de l'énonciation.) Mais les exemples (2) et (3) (*beshi* comme suffixe) ne remplissent pas ces conditions (dans le cas de ces deux exemples, il peut y avoir potentiellement d'autres personnes qui portent le même jugement et l'énonciateur accepte ce jugement déjà préétabli au moment de l'énonciation.) J'aimerais donc adopter ces deux conditions comme critères pour juger si un tel ou tel emploi de *beshi* est plus proche de la forme de prédication ou du suffixe. Si un exemple de *beshi* remplit ces conditions, on peut juger que cet exemple fonctionne purement comme forme de prédication. Si un exemple n'en remplit pas une ou deux, la fonction de *beshi* devient plus proche de celle du suffixe.

Nous considérons ensuite la division des valeurs sémantiques de *beshi*. *Beshi* est extrêmement polysémique : traditionnellement, ses acceptions sont souvent classées en 7 ou 8 groupes, étiquetés d'habitude comme ce qui est supposé (« *suiryô* », « *suitei* »), naturel (« *tôzen* »), convenable (« *tekitô* »), possible (« *kanô* »), obligatoire (« *gimu* »), etc. Il ne nous semble cependant pas pratique de morceler la valeur et d'augmenter le nombre d'étiquettes : avec n'importe quelle division, il y aura de nombreux exemples qu'on peut attribuer à plusieurs acceptions à la fois et pour ces exemples, on aura du mal à décider l'acception la plus convenable. Dans cet article, nous n'avons pas d'ailleurs pour but de faire une analyse sémantique de *beshi* : il nous suffit d'envisager la relation entre les valeurs sémantiques du mot et les catégories fonctionnelles : le suffixe et la forme de prédication. Pour la commodité de l'explication, nous aimerions alléguer la division en trois catégories proposée dans ONO (1956) : [nécessité], [supposition] et [possibilité].

### 3. La forme adverbiale *beku*

Nous supposons qu'il y a une continuité de fonction entre la forme de prédication et le suffixe et nous aimerions observer leur gradation synchronique. Nous choisissons les formes de conjugaison de ce point de vue et envisageons principalement la forme adverbale *beku* et la forme adnominale *beki* : ces deux formes se situent en principe au milieu de la phrase et fonctionnent à la fois comme suffixe et forme de prédication. Les autres formes se situent le plus souvent à la fin de la phrase et fonctionnent normalement comme formes de prédication. Commençons par examiner les exemples de *beku* précédant un autre verbe.

- (4) *Nigori ni shimeru hodo yori mo, namaukabi nite ha, kaherite ashiki michi nimo tadayohinu beku zo oboyuru.* 濁りにしめるほどよりも、なま浮かびにては、かへりて悪しき道にも漂<sup>あ</sup>ひぬべくぞおぼゆる。(Genji, Hahakigi)  
(parole du Capitaine des Écuries de la Gauche (*Samanokami* 左馬頭))  
[Car l'on peut estimer que, bien plus sûrement qu'au temps où elle était plongée dans les souillures du monde, elle se sera, par son renoncement sans sincérité, condamnée à errer sur les voies maudites.] [①+ ②+] [supposition]

L'exemple (4) est une parole du Capitaine des Écuries de la Gauche (un personnage du *Dit du Genji*) écrite au discours direct. Dans cet exemple, *beku* est suivi par le verbe *oboyu* (imaginer) mis au présent, et on peut considérer le groupe

de mots *beku* + *oboyu* comme marqueur du jugement du Capitaine au moment de l'énonciation. Cet exemple remplit donc les conditions ① et ②. (Les signes plus et moins représentent respectivement les réponses affirmative et négative aux questions ① et ②.) En ce qui concerne la division des valeurs, *beku* dans ce cas-là exprime la [supposition].

(5) *Ume no hana sakite chiri naba sakurabana tsugite saku beku narinite ara zu ya*

梅の花咲きて散りなば桜花つぎて咲くべくなりにてあらずや (*Man-yô*, 829)

[Après l'éclosion et la tombée des fleurs de prunier, le moment n'est-il pas encore arrivé par la suite où doivent s'épanouir les fleurs de cerisier ?]

[① - ② +] [nécessité], [supposition]

En (5), *beku* est suivi par le verbe *naru* (devenir). Ce verbe n'implique pas l'agentivité du sujet à la différence du verbe *oboyu* de l'exemple (4). Dans ce cas-là, on peut considérer que le groupe de mots *saku beku* + *naru* exprime un aspect qui émane d'une chose extérieure à l'énonciateur (fleurs de cerisier). Ce jugement n'est donc pas propre à l'énonciateur (il peut y avoir d'autres personnes qui porteront le même jugement). Par conséquent, cet exemple ne remplit pas la condition ①. Quant à la condition ②, il la remplit parce que ce poème met en question la situation actuelle sous la forme de l'interrogation rhétorique. On peut interpréter ce *beku* soit comme [nécessité], soit comme [supposition].

(6) *Kakubakari kohimu to kanete shira mase ba imo wo ba mizu so aru beku ari keru*

かくばかり恋ひむとかねて知らませば妹をば見ずそあるべくありける (*Man-yô*, 3739)

[Si j'avais su auparavant que j'éprouverais tant de passion pour elle, j'aurais mieux fait de ne pas voir mon amoureuse.] [① + ② -] [nécessité]

En (6), *beku* est suivi par *ari*. Les exemples de *beku* + *ari* sont très rares et toujours accompagnés par d'autres auxiliaires. Dans ce cas-là, *beku ari* est suivi par *keri*, qui indique le passé (ou le retour sur le passé). Le jugement est donc localisé au passé et cet exemple ne remplit pas la condition ②. Mais comme il est évident que l'auteur exprime son propre regret, cet exemple remplit la condition ①.

L'interprétation de ce *beku* est la [nécessité].

- (7) [= (3)] *Ume no hana saki taru sono no aoyagi ha kazura ni su beku nari ni kera zu ya* 梅の花咲きたる園の青柳はかづらにすべくなりにはらずや (*Manyô*, 5, 817)
- (8) *Jijû mo kano daini no oi datsu hito katarahitsukite, todomu beku mo arazari kereba, kokoro yori hoka ni idetachite* 侍従もかの<sup>だいに</sup>大貳の甥だつ人語らひつきて、とどむべくもあらざりければ、心よりほかに出で立ちて (*Genji, Yomogiu*)  
[Jijû, de son côté, avait une liaison avec un neveu du Gouverneur Général Délégué, de sorte qu'elle ne pouvait rester auprès de sa maîtresse ; elle se préparait donc, encore que sans entrain, pour le départ,]

L'exemple (7) est identique au (3). Ici, *beku* est accompagné par *naru* (devenir) comme dans l'exemple (5). Pour la même raison, ce *beku* ne remplit pas la condition ①. En plus, dans ce cas-là, le groupe de mots *su-beku-naru* est suivi par *keri*, marqueur de passé. Cet exemple ne remplit donc pas non plus la condition ②. On peut interpréter ce *beku* comme [possibilité].

En (8), *beku* est mis à la négation. *Beku-mo-ara-zu* est une forme de négation très usitée à cette époque-là. Cette forme constitue la négation de l'existence du jugement marqué par *beku*. Par conséquent, dans ce cas-là, il n'y a pratiquement personne qui porte ce jugement et donc il est impossible de localiser ce jugement dans le temps. Cet exemple ne remplit donc ni la condition ①, ni la condition ②. On peut interpréter *beku* dans ce cas-là comme [possibilité].

Si on regarde de nouveau les résultats concernant les critères ① et ② pour tous ces exemples de *beku*, on peut conclure que l'exemple (4) fonctionne purement comme forme de prédication tandis que les exemples (7) et (8) fonctionnent purement comme suffixes. Les exemples (5) et (6) ont des propriétés de forme de prédication et de suffixe à la fois et peuvent se situer entre les deux. En ce qui concerne les valeurs sémantiques, on peut confirmer que la forme de prédication a tendance à s'interpréter comme [supposition], mais que le suffixe a tendance à s'interpréter comme [nécessité] ou [possibilité].

#### 4. La forme adnominale *beki*

Ensuite, nous envisagerons *beki*, la forme adnominale de *beshi*. Nous verrons que cette forme aussi a une double fonction et que sa valeur est liée à sa catégorie

fonctionnelle.

- (9) *Waga seko ga ku beki yoi nari sasagane no kumo no okonai koyoi shirushimo*  
わが背子が来べき宵なり ささがねの蜘蛛のおこなひ今宵著しも (*Nihon-shoki*,  
*Ingyô* 允恭)

[Il semble que mon mari vienne ce soir ; je vois clairement une araignée qui file sa toile au pied des bambous nains.] [①+ ②+] [supposition]

Le plus souvent, la forme *beki* précède les substantifs et vient donc au milieu d'une phrase. Par conséquent, normalement le jugement marqué par *beki* n'est pas localisé au moment de l'énonciation. Mais en (9), un peu exceptionnellement, *beki* est suivi par une expression de temps « *yoi nari* » (c'est le soir), qui permet de localiser le jugement marqué par *beki* au moment de l'énonciation. En plus, dans ce cas-là, il est évident que c'est l'énonciateur (l'auteur) seul qui peut porter un tel jugement sur la visite de son mari. Cet exemple remplit donc les conditions ① et ②. En ce qui concerne la division des valeurs, ce *beki* exprime la [supposition].

- (10) *Yo no tameshi nimo narinu beki o motenashi nari*  
世の例にもなりぬべき御もてなしなり。 (*Genji*, *Kiritsubo*)  
[il (= l'Empereur) lui prodigua des égards qui pouvaient créer un précédent fâcheux.]
- (11) *Ika ni su beki waza nika tomo toiawasu beki hito dani naki wo*  
いかにすべきわざにかとも問ひあはすべき人だになきを、 (*Genji*, *Kiritsubo*)  
[[le plus insoutenable est] de n'avoir personne avec qui m'entretenir des dispositions à prendre] [① - ② -] [nécessité], [possibilité]

Par contre, en (10), le jugement n'est pas localisé au moment de l'énonciation et il peut y avoir de nombreuses personnes qui partagent le même jugement. Dans ce cas-là, en effet, on peut considérer que l'énonciateur (l'auteur) décrit la situation actuelle de l'Empereur du point de vue d'un simple spectateur. Cet exemple ne remplit donc ni la condition ① ni la condition ②. L'interprétation de ce *beki* est [nécessité].

En (11), il est à remarquer que l'énonciateur (l'auteur) nie l'existence d'un référent d'un nom précédé par *beku*, dans ce cas-là, *hito* (une personne) « *toiawasu beki hito*



*dani naki wo* ». Dans cet exemple, il est très clair que les deux conditions ne sont pas remplies, parce qu'il n'y a personne qui porte le jugement marqué par *beku*, et donc qu'il est impossible de localiser ce jugement dans le temps. L'interprétation de ce *beki* est [possibilité].

Pour ces exemples de *beku*, à partir des résultats concernant les critères ① et ②, on peut conclure que l'exemple (9) fonctionne comme forme de prédication tandis que les exemples (10) et (11) fonctionnent comme suffixes. On pourra considérer surtout *beki* dans l'exemple (11) comme suffixe pur et simple qui fait partie d'une locution adjectivale. En ce qui concerne les valeurs sémantiques, pareillement au cas de *beku*, la forme de prédication s'interprète comme [supposition], mais le suffixe s'interprète le plus souvent comme [nécessité] ou [possibilité].

À partir de notre examen de tous ces exemples, on pourra schématiser la relation entre les fonctions syntaxiques et les valeurs sémantiques de *beshi* comme suit :

<i>ji</i> (forme de prédication)	<i>shi</i> (suffixe)
jugement propre à l'énonciateur	— jugement non propre à l'énonciateur
jugement localisé au moment de l'énonciation.	— jugement non localisé au moment de l'énonciation.
[supposition]	[nécessité], [possibilité]

Dans ce schéma, les trois premières lignes concernent les fonctions syntaxiques (les deuxième et troisième lignes expriment les conditions ① et ②) et la quatrième ligne concerne les valeurs sémantiques. Ce schéma montre que la distinction entre *ji* (forme de prédication) et *shi* (suffixe) se caractérise non seulement par des propriétés syntaxiques, mais aussi par des propriétés sémantiques.

Pour les autres formes de conjugaison – *bekara* (forme indéterminée), *bekari* (forme adverbiale de la conjugaison du type *kari*), *beshi* (forme terminale), *bekaru* (forme adnominale de la conjugaison du type *kari*), *bekere* (forme déterminée) – elles se situent le plus souvent à la fin de la phrase et le jugement de l'énonciateur est localisé au moment de l'énonciation. Dans ce cas-là, elles fonctionnent en principe comme formes de prédication<sup>2)</sup>.

## 5. Les emplois contemporains de *beshi*

Nous aimerions examiner à la fin les emplois contemporains de *beshi*. Aujourd'hui, on n'emploie presque plus que deux formes : *beku* (forme adverbiale) et *beki* (forme

adnominale). On trouve parfois des exemples de *bekara* (forme indéterminée) et *beshi* (forme terminale), mais ces formes n'apparaissent que dans les styles archaïques et rigides. Et même pour les formes encore usitées, les valeurs sont beaucoup plus limitées en comparaison de *beshi* en ancien japonais.

- (12) *Kotoshi jû ni kansei su beku, saizen wo tsukusu.*  
今年中に完成すべく、最善をつくす。 [①+ ②+] [possibilité (but)]  
[Faire de son mieux pour achever avant la fin de cette année]
- (13) *Genzai no seisanryô wo iji su beku doryoku suru.*  
現在の生産量を維持すべく努力する。 [①+ ②+] [possibilité (but)]  
[Faire des efforts pour maintenir la production actuelle]
- (14) *Hana ha, yagate chiru beki unmei ni aru.*  
花は、やがて散るべき運命にある。 [①- ②-] [nécessité]  
[Les fleurs sont destinées à tomber bientôt.]
- (15) *Shônen hanzai no zôka ha osoru beki koto da.*  
少年犯罪の増加は恐るべきことだ。 [①- ②-] [nécessité]  
[L'augmentation de la délinquance juvénile est épouvantable.]
- (16) *Kaisha ha kekkan shôhin no sekinin wo toru beki da.*  
会社は欠陥商品の責任をとるべきだ。 [①+ ②+] [nécessité]  
[Il faut que la société prenne la responsabilité des articles défectueux.]

Selon les deux critères ① et ②, on peut juger que les fonctions de *beku* et *beki* approchent de celles de forme de prédication par rapport à l'ancien japonais. En (12) et (13), *beku* indique le but d'une action de l'énonciateur. Aujourd'hui, quand *beku* exprime la [possibilité], il implique souvent la notion de but. Dans ces exemples, il est évident que cette conscience du but est propre à l'énonciateur lui-même et qu'elle est localisée au moment de l'énonciation. Dans ce cas-là, *beku* fonctionne donc comme forme de prédication. En ce qui concerne *beki*, nous aimerions attirer l'attention sur l'expression *bekida* ((16)), qui est un peu figée et s'emploie très souvent aujourd'hui. Cette forme vient toujours à la fin d'une phrase et exprime normalement le jugement propre à l'énonciateur (valeur de [nécessité]). Par conséquent, *beki* employé comme *bekida* peut être considéré aussi comme forme de prédication. De tous ces exemples, on peut conclure que *beku* et *beki*, qui s'employaient facilement comme suffixes en ancien japonais, ont vu progressivement leurs emplois devenir une forme de prédication depuis cette époque-là.

Pour les autres formes de conjugaison, elles s'employaient principalement comme formes de prédication en ancien japonais, et pourtant elles ne s'emploient plus ou ne s'emploient que dans des expressions figées (*bekara-zu*, *beshi*, etc.) aujourd'hui.

Dans tous ces changements, on peut constater une certaine direction : une forme commence par un suffixe (formant une locution adjective), puis elle s'emploie de plus en plus souvent comme forme de prédication, et à la fin elle ne subsiste plus que dans des expressions figées (ou en arrive à n'être plus usitée). Nous pensons que tous ces changements peuvent être intégrés dans un processus de grammaticalisation. La grammaticalisation se définit comme un procès dynamique, au terme duquel certains éléments lexicaux en arrivent à remplir un rôle grammatical. Le changement de sens de *beshi*, surtout le passage du suffixe à la forme de prédication, correspond à ce procès. Mais sur le plan sémantique, la direction est plutôt contraire. Aujourd'hui, *beku* et *beki* marquent toujours la [nécessité] ou la [possibilité], soit dans l'emploi de suffixe, soit dans l'emploi de forme de prédication. Cela signifie que de nos jours, il ne reste plus que les valeurs du suffixe en ancien japonais. Nous n'arrivons pas encore à en expliquer la raison, mais il nous semble que ce phénomène suggère le statut de l'énonciateur caractéristique de la langue japonaise.

\*

\*

\*

Dans cet article, nous avons examiné les valeurs syntaxiques et sémantiques de *beshi* en nous appuyant sur la théorie de TOKIEDA. À partir de la base de la distinction entre *shi* et *ji*, nous avons supposé deux catégories fonctionnelles : suffixe et forme de prédication. Parmi les formes de conjugaison de *beshi*, nous avons remarqué surtout la forme adverbale *beku* et la forme adnominale *beki*, deux formes de conjugaison du type *ku*, qui n'impliquent pas étymologiquement le facteur de prédication. Ces deux formes ont un double caractère fonctionnel et leurs valeurs sémantiques dépendent des catégories fonctionnelles. Pour d'autres formes de conjugaison, elles fonctionnent principalement comme formes de prédication : elles sont du type *kari* et impliquent étymologiquement le facteur de prédication (*ari*). D'autre part, l'emploi contemporain de *beshi* est très limité. De nos jours, il ne reste que deux formes qui s'emploient généralement : la forme adverbale *beku* et la forme adnominale *beki*. Mais l'occurrence de *beki* est plus nombreuse que celle de *beku*, surtout sous forme de *bekida* qui fonctionne comme forme de prédication. On peut

interpréter ce changement diachronique comme un processus de grammaticalisation : suivant les périodes, chaque forme reflète de plus en plus le statut de l'énonciateur, et à la fin, ne subsiste que comme expressions figées. Pour les formes de conjugaison du type *kari*, on peut considérer qu'elles ont été remplacées par la nouvelle forme de prédication *bekida*.

Nous avouons cependant que notre argument ne donne qu'une vue d'ensemble de la tendance et n'arrive pas à expliquer le caractère de chaque forme en détail. Surtout pour les formes de conjugaison du type *kari*, nous nous sommes contenté de nous fonder sur l'étymologie du mot, mais il faudra réexaminer les formes de ce type sur le plan de la distinction entre deux catégories fonctionnelles. En plus, nous avons observé des exemples de *beshi* uniquement à l'époque de Heian et de nos jours, mais il est nécessaire de suivre l'évolution de *beshi* entre ces deux époques. Tout cela reste à envisager dans nos prochaines études.

### [Note]

(\*) Nous tenons à remercier Mademoiselle Garance DUCROS, une de mes collègues à la section de français de l'Université de Nagoya, pour son amabilité de lire la première version de cet article et de corriger les fautes de français.

- 1) Pour toutes les traductions françaises des exemples japonais, nous soulignons les parties qui impliquent les valeurs de *beshi*, soit par des traits pleins ou par des pointillés.
- 2) Pour *beshi*, on peut distinguer morphologiquement deux séries de conjugaison : type *ku* et type *kari*. Étant donné que la conjugaison de type *kari* se constitue de *beku* (forme adverbiale de *beshi*) et *ari* (« être », « exister »), elle implique le caractère de prédication dès l'origine du mot.

### [Bibliographie]

- TOKIEDA Motoki (1941, 1955) : *Kokugogaku genron (Principes de la linguistique japonaise)*, Iwanami shoten.
- ONO Toru (1956) : « *Beshi, bekarazu, mashiji, maji ni tsuite* » (À propos de *beshi, bekarazu, mashiji* et *maji*), *Kokugogaku*, pp.80-89.
- HORIGUCHI Kazukichi (1979) : « *Jôdoshi no imi – Beshi wo megutte –* » (Les valeurs des verbes auxiliaires – À propos de *beshi* –), *Yamabemichi* 23, pp.22-36.
- OOSHIKA Tadahisa (1991) : « *Beshi no bunpôteki imi ni tsuite* » (À propos des valeurs grammaticales de *beshi*), *Morishige Satoshi sensei kiju kinen - Kotoba to kotonoha*, Izumi shoin, pp.51-71.